



## CAMP «O» CARREFOUR

### DÉCLARATION DU REVENU ÉTÉ 2011

Seules les familles qui correspondent au seuil de faible revenu tel qu'indiqué dans la présente grille doivent remplir ce formulaire, afin de profiter de notre politique de tarification du «Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances du MELS». Joindre une pièce justificative.  
Pour les personnes handicapées de 18 ans et plus il faut considérer seulement leurs revenus personnels.

Nombre de personnes que compte la famille	Seuil de faible revenu (avant impôt)	Cocher une case si elle correspond à votre situation
1 personne	Jusqu'à 22 999 \$	
2 personnes	23 000 \$ à 27 999 \$	
3 personnes	28 000 \$ à 33 999 \$	
4 personnes	34 000 \$ à 40 999 \$	
5 personnes	41 000 \$ à 49 999 \$	
6 personnes	47 000 \$ à 58 999 \$	
7 personnes	53 000 \$ à 58 999 \$	

Nom du campeur : \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_

Signature du parent ou tuteur \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### Joindre copie d'un seul des documents suivants :

- L'Avis de cotisation (T-451) délivré par l'Agence du revenu du Canada;
- L'Avis de cotisation (TPF-98) délivré par le ministère des Finances du Québec;
- L'Avis sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants du Régime de rentes du Québec;
- Le carnet de réclamation accordé à un adulte ou à une famille prestataire de l'aide financière de dernier recours du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

\_\_\_ Je ne suis pas en mesure de fournir un des documents ci-dessus mentionnés.

Notez que les informations transmises serviront uniquement à répondre aux exigences du Ministère de l'Éducation du Loisirs et du Sport et resteront confidentielles.